

AILE D'OR

VOL RADIOCOMMANDE PLANEUR

COMPTE RENDU DES EPREUVES DE VOL

Nom et Prénom du candidat.....N° de Licence.....

Club.....Date de naissance.....

Modèle :.....Année de l'Aile d'Argent.....

Rappel : L' Aile d'Or doit être passé dans les deux années qui suivent l'Aile d'Argent et avant les 18 ans.

Epreuve de vol pour obtenir l'Aile d'Or

Vol

- | | |
|--|--------------------------|
| 1. Montée | ☐ |
| 2. Ligne droite de 15 secondes face au vent | ☐ |
| 3. Cercle complet à gauche | ☐ |
| 4. Cercle complet à droite | ☐ |
| 5. Boucle tirée positive | ☐ |
| 6. Prise de terrain en « L » ou en « U » se terminant face au vent. | ☐ |
| 7. Atterrissage de précision dans une zone définie de 30 m de diamètre | ☐ |

Respect de la sécurité ☐

Temps de vol inférieur à 6minutes (après le largage ou l'arrêt du moteur) ☐

Mettre une croix lorsque la figure est réalisée.

Le candidat a droit :

à 3 mn pour démarrer et mettre en l'air le modèle (moto-planeur).

à un essai non concluant.

Les épreuves de vol doivent être supervisées par deux officiels ,dont l'un doit être extérieur au club d'appartenance du candidat. L'un des deux officiels doit être au moins **Juge Agréé RC** ou avoir la qualité de Membre du Comité Directeur de la FFAM.

Epreuve en vol effectuée le :à.....

Nous, Officiels nommés ci dessous certifions que M.....

A bien effectué les épreuves en vol indiquées ci dessus pour obtenir l'AILE D'OR

Nom de l'Officiel n° 1..... n° carte/ qualité.....signature

Nom de l'Officiel n°2.....n° carte/qualité.....signature

Le Président du Club

Le Président de L'URAM

Nota : ce document doit être envoyé dans les huit jours qui suivent l'épreuve de vol par le Président du Club à son Président d'URAM qui après validation le renverra à la FFAM.

FFAM 108 Rue SAINT MAUR 75011 PARIS –Téléphone 01 43 55 82 03 Fax : 01 43 55 79 93